



**Site Natura 2000 FR5300061 « Estuaire de la Rance » et
FR5312002 « Ilots Notre Dame et Chevret »
Comité de Pilotage
27 juin 2012 – Pleudihen-sur-Rance
COMPTE-RENDU**

Présents :

M. Claude BAGOT, conseiller municipal, mairie de La Richardais
M. Gérard BEHR, Association des Chasseurs des Gibier d'eau des Côtes d'Armor
Mme Anne BELLEC, DDTM 35 – DML (SET Saint-Malo)
M. Pierre BROSSIER, Centre Régional de la Propriété Forestière
M. Gildas CHENY, COEUR-Emeraude
M. Luc COUAPPEL, Maire de Saint-Jouan-des-Guérets et Président du Comité de Pilotage du site « Ilots Notre-Dame et Chevret »
M. Jean. Claude. HAVARD, Maire de Plouër sur Rance
M. Jean-Yves DELAROCHEAULION, Maire de Lanvallay
Mme Lenaïk DERLOT, EDF –GEH-Ouest
Mme Sylvie DIVEU, sous-préfecture de Dinan
M. Franck DROUYER, Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine
M. Thomas DUBOS, Groupe Mammalogique Breton
M. Claire ESPALIEU, chargée de mission – ville de Saint-Malo
M. Yann FEVRIER, GEOCA
M. Michel FORGET, conseiller municipal, ville de Dinan
M. Jean-Paul GAINCHE, Maire de Langrolay-sur-Rance
M. Didier GIFFRAIN, Conseiller délégué, mairie de Plouër-sur-Rance
M. Alain GUEGUEN, Sous-Préfecture de Saint-Malo, Bureau de l'Urbanisme et de l'Environnement
Mme Germaine GUILLOU, Rance Environnement
M. Jean-Claude HAVARD, maire de Plouër-sur-Rance
M. Jean-François LEBAS, service espaces naturels, Conseil Général d'Ille-et-Vilaine
Mme Maïwenn LE BORGNE, CODI
Mme Sylvaine LECOQ, CODI
M. Michel LEFEUVRE, maire de La Ville-es-Nonais
M. Ronan LENE, Comité Local des Pêches de Saint-Malo
M. François LOBIT, Sous-préfet de Saint-Malo
M. Valère MARSAUDON, DREAL
M. Denis MENHERT, DDTM 22 - Délégation à la Mer et au Littoral, représentant M. le Préfet Maritime
M. Hervé MOALIC, Responsable mission parc marin Normand-Breton, Agence des aires marines protégées
M. Jean-Luc MOULIN, Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine
M. Lucien PARNET, Plouër Initiative
Mme Estelle PORCHER, technicienne ENS, Conseil Général des Côtes d'Armor
M. Gérard PRODHOMME, Bretagne Vivante – SEPMB
Mme Terokasy RADIO, DDTM 35 - Service Eau et biodiversité
M. Claude RENOULT, adjoint au maire de Saint-Malo
M. Jean-Louis RUCET, Maire de La Vicomté-sur-Rance
M. Michel VASPART, Maire de Pleudihen-sur-Rance et Président du Comité de Pilotage du site « Estuaire de la Rance »

Absents / excusés

M. le Maire de Saint-Helen
M. le Maire de Saint-Samson-sur-Rance
M. le Maire de Taden
M. le Maire de Pleurtuit
Mme le Maire du Minihic-sur-Rance
M. le Maire de Saint-Père-Marc-en-Poulet
M. le Maire de Saint-Suliac

M. le Président du Conseil Régional de Bretagne
M. Le Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude
M. Le Président de la Communauté de Communes Rance Frémur
M. le président de l'ICIRMON
M. le président de la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor
M. le président de la Section Régionale Conchylicole des Côtes d'Armor
M. le président de la Fédération des chasseurs des Côtes d'Armor
M. le président de l'Association des Chasseurs de Gibier d'eau d'Ille-et-Vilaine
M. le président de Nautisme en Ille-et-Vilaine
M. le président du Comité Régional de la Randonnée Pédestre
M. le président du Comité Régional du Tourisme Equestre
M. le président du Comité Départemental des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs des Côtes d'Armor
M. le président de la Fédération des Côtes d'Armor pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
M. le président de la Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
M. le président de la Fédération Chasse Sous-Marine Passion
M. le directeur du Conservatoire Botanique National de Brest
Mme la directrice de la station Ifremer de Saint-Malo
M. le directeur de la station du MNHN de Saint-Malo
M. le président de Vivarmor Nature
M. le président du Groupe Ornithologique Breton
M. le président du groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaains
M. le président de la FAUR
M. le président de l'Association « Le Carouge »
M. le président de l'Association de Défense et de Protection de l'Environnement de Pleurtuit
M. le président du CSRPN
M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Bretagne
Mme la Déléguée Régionale de l'ONEMA
M. le délégué régional de l'ONCFS
M. le délégué AGCGE 22

M. Vaspert, président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Estuaire de la Rance », introduit la séance en remerciant M. le Sous-préfet de Saint-Malo de sa présence ainsi que tous les présidents des groupes de travail qui ont piloté la concertation. Il remercie également l'ensemble des membres des groupes de travail et Maïwenn Le Borgne.

Il précise que la mission a été prolongée en raison de la complexité de certains enjeux concernant la Rance maritime, et aussi de l'impossibilité de réunir le Comité de pilotage pendant la période de réserve électorale.

M. Couapel, président du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Ilots Notre-Dame et Chevret » s'associe aux remerciements de M. Vaspert et souligne l'importance et la richesse des débats qui ont eu lieu en groupes de travail. Il rappelle que ce comité de pilotage marque le début d'une nouvelle étape : la mise en œuvre du Document d'Objectifs, qui sera aussi, si ce n'est plus important, dans la vie du site que la première phase d'élaboration du DOCOB. Il souligne la qualité du travail réalisé qui permet de disposer d'un bon outil pour cette phase de mise en œuvre.

Présentation du DOCOB (Maïwenn Le Borgne)

La chargée de mission rappelle le contenu du Document d'Objectifs (DOCOB) tel que précisé dans l'article R414-11 du Code de l'Environnement. La présentation est jointe au présent compte-rendu.

La première partie du DOCOB, faisant l'état des lieux du site, avait été présentée lors du comité de pilotage de janvier 2011. Cette première partie a été complétée depuis notamment par la réalisation de l'inventaire et de la cartographie des habitats marins du site par le bureau d'études TBM. Des compléments ont également pu être apportés par les contributions des membres des groupes de travail, et une « fiche-activité » a été ajoutée concernant la récolte des salicornes. Les différents éléments du diagnostic sont présentés sous la forme de fiches descriptives : « fiches-habitats », « fiches-espèces » et « fiches activités ».

La définition des objectifs de développement durable, deuxième partie du DOCOB a constitué la première mission des 5 groupes de travail thématiques qui ont été créés à l'issue du diagnostic du site.

M. Vaspert passe ensuite la parole à chaque président de groupe de travail qui présente le déroulement de la concertation dans le groupe dont il avait la responsabilité.

Interventions des présidents des groupes de travail

M. Renoult, président du groupe de travail « Rance maritime »

M. Renoult remercie les participants au groupe de travail et la chargée de mission. Ce groupe de travail, qui a eu à traiter de sujet complexes, s'est réuni à quatre reprises, et a nécessité une réunion avec le sous-préfet de Saint-Malo et la DREAL pour arbitrer la question de la gestion des sédiments et sa prise en compte dans le Document d'objectifs.

Différents intervenants ont permis d'aborder les sujets liés à la Rance maritime :

- Ifremer est intervenu lors de la première réunion sur la fonctionnalité écologique de l'estuaire,
- TBM est intervenu pour présenter les travaux d'inventaire et de cartographie, et l'analyse de l'évolution des prés salés qui lui avaient été confiés,
- EDF est intervenue pour présenter notamment le fonctionnement du barrage et ses contraintes,
- La commission estuaire est intervenue pour présenter ses travaux et son projet pour la Rance.

Le travail réalisé en groupe de travail et les différentes contributions des membres ont permis d'aboutir à des conclusions équilibrées, qui répondent à la fois aux objectifs fixés par les directives européennes, et aux préoccupations économiques et sociétales, comme en atteste l'introduction qui a été rédigée pour le Document d'objectifs.

M. Havard, président du groupe de travail « Milieux terrestres »

M. Havard précise que sur 37 personnes initialement inscrites au groupe de travail, une quinzaine ont participé aux réunions.

Le groupe s'est réuni à deux reprises, avec une troisième et dernière réunion commune avec les groupes de travail « Rance fluviale » et « Chauves-souris ».

Outre la définition des objectifs opérationnels, l'élaboration des fiches-actions et de la charte Natura 2000, le groupe de travail a été l'occasion de lancer l'élaboration d'un programme de Mesures agro-environnementales

(MAE) aujourd'hui entré dans une phase opérationnelle, avec 61 ha contractualisés sur les bassins versants du site Natura 2000 (animation agricole par Vincent Boaglio, de COEUR-Emeraude).

M. Delarocheaulion, président du groupe de travail « Rance fluviale »

M. Delarocheaulion indique que le groupe de travail « Rance fluviale » s'est lui aussi réuni à 3 reprises avec une quinzaine de participants.

Il précise qu'une réunion s'est tenue avec M. Régnauld, maire de Saint-Samson, au sujet de la modification de la limite de salure des eaux demandée par certains membres du groupe de travail. A l'issue de cette réunion, il a été proposé de ne pas faire de démarches en vue de la modification de cette limite, mais plutôt d'actualiser l'arrêté réglementant la pêche de loisir entre le Vieux Pont de Dinan et l'écluse du Châtelier (afin de l'harmoniser avec la réglementation de la pêche en eau douce dans les Côtes d'Armor).

M. Forget, président du groupe de travail « Chauves-souris »

M. Forget indique que le groupe de travail « Chauve-souris » est constitué d'une douzaine de personnes. Il s'est réuni à trois reprises, dont une réunion sur le terrain et une réunion commune aux deux autres groupes de travail.

Les travaux en cours sur le secteur de la tour de Penthièvre ont justifié la réunion du groupe sur le terrain, ainsi qu'une rencontre avec le maire de Dinan, son adjoint et les services techniques de la ville. Ces échanges ont permis de mettre en œuvre différents aménagements pour préserver les chauves-souris : adaptations de l'éclairage urbain, installation de palissades pour masquer les sorties de gîtes...

Des actions de communication ont également été menées, avec l'intégration d'articles sur les chauves-souris dans « Dinan info » et le « CODI info ».

M. Forget souligne que la protection des chauves-souris dépasse la simple protection de leurs gîtes, et amène à s'intéresser à des thématiques plus larges : corridors écologiques/trame verte et bleue, pesticides, urbanisme... autant de sujets qui pourront être traités notamment dans le cadre de l'Agenda 21 de la Ville de Dinan.

M. Couapel, président du groupe de travail « Avifaune »

M. Couapel précise que le groupe de travail « avifaune » s'est réuni à 3 reprises. Parmi les questions traitées, la modification du périmètre de la ZPS était une attente forte des membres du groupe de travail. Trois scénarii ont été évoqués concernant la modification de ce périmètre :

- Pas de changement
- Intégration de l'ensemble de l'estuaire
- Intégration des sites d'intérêt majeur de l'estuaire (« Bras de Châteauneuf »...)

C'est sur la base de ces trois scénarii que quelques élus ont été consultés. Compte-tenu de leurs réserves, aucun scénario de modification du périmètre n'a été retenu. Cette action figure néanmoins dans le DOCOB.

En outre, certaines actions prévues dans le DOCOB participeront à la préservation de l'avifaune du site et ne nécessitent pas l'extension de la ZPS.

Suite présentation DOCOB (Maïwenn Le Borgne)

Les objectifs de développement durable du site sont rapidement présentés, ainsi que leur traduction opérationnelle sous forme de fiches-actions.

La quatrième partie du DOCOB est constituée par les cahiers des charges des contrats Natura 2000.

La cinquième partie est constituée par la charte Natura 2000 du site.

Les deux dernières parties sont consacrées aux modalités de suivi, d'évaluation et de financement de la mise en œuvre du DOCOB.

Maïwenn Le Borgne évoque ensuite quelques actions en cours en 2012 qui illustre le quotidien de la structure en charge de l'animation du DOCOB, et présente les outils de communication déjà élaborés : site web estuairdelarance.n2000.fr et dépliant.

Questions/Observations

M. Behr rappelle l'importance de mettre en œuvre des actions de gestion adaptées aux enjeux, qui ne passent pas nécessairement par des interdictions.

M. Marsaudon apporte des précisions concernant la procédure d'évaluation du DOCOB. L'évaluation de la mise en œuvre doit se faire tous les trois ans, ce qui correspond à l'échéance de la convention que sera signée entre l'état et la structure en charge de l'animation du DOCOB. Tous les six ans, l'état français transmet à la commission européenne une évaluation globale de l'état de conservation des habitats et des espèces.

Il observe également l'oubli de référence aux travaux du bureau d'études TBM dans la bibliographie, et précise que les conclusions de cette étude suggèrent quelques modifications dans la partie « état des lieux » du DOCOB, en particulier p 157 (fiche activité « Gestion des sédiments estuariens » - relation avec les habitats et les espèces) : les opérations de gestion de sédiments ne viseront pas à limiter la progression des prés salés dans la mesure où ceux-ci sont relativement stables.

M. Renoult rappelle que si ces études ont été oubliées dans la bibliographie, elles ont bien été prises en compte dans le DOCOB : la cartographie et l'inventaire des habitats ont été intégrés à l'état des lieux, et l'analyse de l'évolution des prés salés a permis d'écarter la menace d'envahissement de l'estuaire par ces derniers. Cette dernière étude ne permet cependant pas de connaître l'évolution de l'envasement sur l'estuaire (et ce n'était pas son objet).

M. Vaspert rappelle lui aussi qu'il ne faut pas confondre évolution des prés salés et envasement.

Il indique que s'il est d'accord pour que figure l'étude TBM en annexe du DOCOB, il ne partage pas la 2^{ème} partie de l'intervention de M. Marsaudon. La volonté sociétale des habitants et des élus riverains de notre estuaire, veulent préserver le caractère maritime de celui-ci et ne veulent pas que l'envasement ou les prés salés prennent le pas sur le maritime.

M. Renoult revient sur les éléments du DOCOB qui sont de nature à rassurer ceux qui craignaient que le DOCOB interdise toute opération de gestion des sédiments :

- l'introduction au DOCOB,
- l'encadré rappelant les modalités de mise en œuvre des directives « oiseaux » et « habitats » en milieu estuarien (p 200) et précisant les possibilités d'entretien des ports et voies navigables,
- les fiches-actions GA1, GA5 et GA6.

M. Février déplore le refus d'extension de la ZPS qui a été proposé par le groupe de travail. Compte-tenu de sa configuration actuelle, la ZPS n'a que peu d'intérêt.

M. Couapel rappelle que le DOCOB pourra évoluer, et que la question de la modification du périmètre reste ouverte. L'expérience de la mise en œuvre de Natura 2000 sur le site amènera peut-être les élus à revoir leur position d'ici quelques années.

M. Vaspert rappelle que les périmètres des zones Natura 2000 sont ceux qui ont fait l'objet de l'arrêté ministériel du 7 mars 2006.

M. le sous-préfet intervient avant de quitter l'assemblée pour remercier à son tour les participants pour le travail effectué. Il rappelle lui aussi que le DOCOB n'est pas un document figé. Il note également l'effort de transparence de l'opérateur Natura 2000 avec la mise en ligne du site web et la réalisation du dépliant d'information sur le site.

Validation du DOCOB

M. Vaspert demande s'il y a dans l'assemblée des votes contre le DOCOB tel qu'il a été diffusé sur le site web et présenté au comité de pilotage.

Mme Guillou émet des réserves concernant la mention de l'étude de l'évolution des prés salés dans le DOCOB et demande, au regard de cette étude, que soient jointes les observations faites par la Commission Estuaire.

M. Giffrein la rejoint dans ce propos.

M. Vaspert souligne que ces études ont bien été réalisées et financées par l'Etat et qu'il y a lieu de les indiquer. Il est par contre favorable à ce que, au regard de cette étude, les observations de la Commission Estuaire sur ce sujet, soient également jointes.

Sous ces réserves, et en l'absence d'autre observation, le DOCOB est validé. M. Vaspert rappelle que les communes du site Natura 2000 et les services de l'Etat seront destinataires d'une version papier du DOCOB définitif, qui sera mis en ligne et accessible à tous sur le site web estuairdelarance.n2000.fr. Si besoin, quelques éditions papier supplémentaires seront réalisées (voir avec la CODI).

Désignation de la structure animatrice et des présidents de comités de pilotage

M. Vaspert indique que le comité de pilotage doit désigner à ce stade la structure chargée de l'animation du Document d'objectifs pour une durée de trois ans renouvelable, et les présidents des deux comités de pilotage.

La CODI s'est portée candidate pour porter cette phase d'animation. Aucune autre collectivité ne s'est portée candidate.

M. Vaspert et M. Couapel sont quant à eux candidats pour poursuivre leurs fonctions de présidents des comités de pilotage.

En l'absence d'objection de la part de l'assemblée, la CODI est désignée comme structure porteuse pour l'animation du DOCOB pour une durée de trois ans, M. Couapel est désigné président du comité de pilotage de la ZPS « Ilots Notre-Dame et Chevret » et M. Vaspert est désigné président du comité de pilotage du SIC « Estuaire de la Rance ».